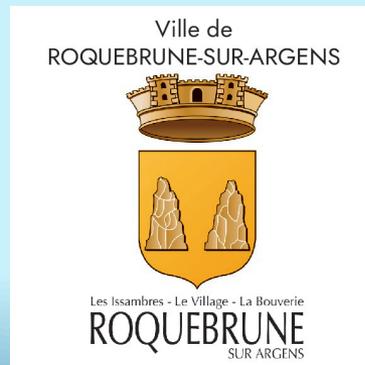


RAPPORT de PRESENTATION des BUDGETS PRIMITIFS 2024



4 avril 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE BUDGET PRINCIPAL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
- ✓ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
- ✓ L'EPARGNE BRUTE

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- ✓ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES BUDGETS ANNEXES SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ LE CENTRE NAUTIQUE
- ✓ L'OFFICE DU TOURISME
- ✓ LES CAVEAUX

LES BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ LE STATIONNEMENT
- ✓ LE CCAS
- ✓ LA RESIDENCE AUTONOMIE DU JAS DE CALLIAN



INTRODUCTION

Le Budget Primitif reprend les éléments :

- **Du PPI révisé**
- **Des consignes de la lettre de cadrage**
- **Du Rapport d'Orientation Budgétaire**

Objectifs:

- **Maîtriser les charges à caractère général**
- **Poursuivre l'optimisation des recettes propres**
- **Poursuivre la maîtrise de la masse salariale, tout en renforçant des domaines d'activités et en absorbant les hausses obligatoires**
- **Réviser annuellement le PPI**
- **Maintenir la part communale des taux de fiscalité de base**
- **Poursuivre le désendettement de la collectivité**
- **Rechercher des partenaires extérieurs au financement des projets**



INTRODUCTION

Éléments de contexte:

- **Budget contraint et évalué au plus près des besoins réels**
- **Une conjoncture défavorable, qui pèse sur de nombreux postes de dépenses**

Ce budget permet toutefois d'assurer les missions indispensables au bon fonctionnement de la collectivité et d'engager les projets d'investissement retenus

Il est établi après le vote du compte de gestion et du compte administratif et intègre les restes à réaliser en investissement et les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2023



LA NOMENCLATURE M57

La nouvelle nomenclature M57 amène certaines modifications :

- La maquette budgétaire n'intègre plus les dépenses imprévues (020 en fonctionnement et 022 en investissement). En conséquence, les cumuls « pour mémoire, budget précédent » de la maquette budgétaire ne reprennent pas ces prévisions et sont donc inférieurs par rapport aux montants indiqués au compte administratif.
- L'amortissement des biens s'effectue au « prorata temporis », soit à compter du jour de leur entrée dans l'inventaire, ce qui nécessite une ouverture de crédits plus conséquente que les années précédentes où les biens n'étaient amortis qu'à compter du 1^{er} janvier N+1.
- Les chapitres d'opérations exceptionnelles (67 et 77) sont réduits aux seules opérations d'annulations d'écritures sur exercices antérieurs et aux produits des cessions. Toutes les opérations précédemment comptabilisées sur ces chapitres sont transférées aux chapitres 65 et 75



SECTION FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 2023 | 2024 | Variation |
|---|------------------------|------------------------|----------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 31 982 100,00 € | 34 766 950,00 € | 8,71 % |
| Opérations ordre | 250 000,00 € | 101 050,00 € | - 59,58 % |
| Excédent antérieur reporté | 10 657 115,79 € | 13 049 049,83 € | 22,44 % |
| | 42 889 215,79 € | 47 917 049,83 € | 11,72 % |



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

| | 2023 | 2024 | Variation |
|---|------------------------|------------------------|--------------|
| 013 atténuations de charges | 10 000,00 € | 77 000,00 € | 670,00% |
| 70 produits des services | 1 096 600,00 € | 1 120 000,00 € | 2,13% |
| 73 participations | 28 700 500,00 € | 31 636 000,00 € | 10,23% |
| 74 subventions d'exploitation | 1 092 000,00 € | 947 000,00 € | -13,28% |
| 75 autres produits de gestion courante | 1 016 000,00 € | 912 000,00 € | -10,24% |
| 76 produits financiers | 0,00 € | 5 700,00 € | 0,00% |
| 77 produits exceptionnels | 37 000,00 € | 0,00 € | -100,00% |
| 78 reprises sur provisions | 30 000,00 € | 69 250,00 € | 130,83% |
| Recettes réelles | 31 982 100,00 € | 34 766 950,00 € | 8,71% |



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

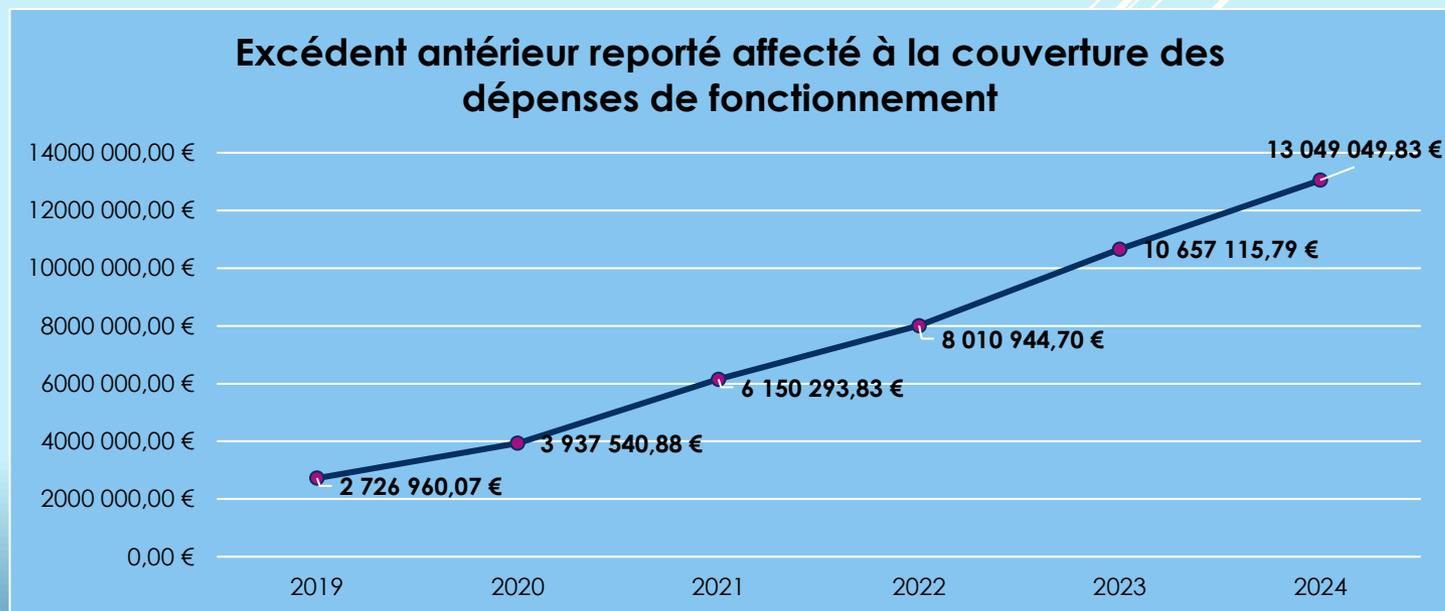
Les recettes réelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 34 766 950 € et sont en **augmentation de 8,71 % par rapport à 2023.**

Les recettes sont prévues en intégrant la revalorisation des valeurs locatives des bases fiscales annoncée, ainsi que la fiscalité supplémentaire de la majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, mais toujours avec la prudence de rigueur.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de 16 486 877,12 € dégagé au compte administratif 2023 est **affecté à la couverture des dépenses de fonctionnement** du budget 2024 à hauteur de 13 049 049,83 € et **progressé de 22,44 %** par rapport au budget 2023.





DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | 2023 | 2024 | Variation |
|---|------------------------|------------------------|---------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement (1) | 30 452 169,92 € | 31 348 009,83 € | 2,94% |
| Dépenses imprévues | 400 000,00 € | 0,00 € | -100,00% |
| Opérations ordre | 1 280 000,00 € | 1 880 000,00 € | 46,88% |
| Virement au profit de l'investissement | 10 757 045,87 € | 14 689 040,00 € | 36,55% |
| | 42 889 215,79 € | 47 917 049,83 € | 11,72% |

(1) Hors dépenses imprévues



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors dépenses imprévues)

| | 2023 | 2024 | Variation |
|--|------------------------|------------------------|--------------|
| 011 charges à caractère général | 7 632 679,82 € | 7 727 266,83 € | 1,24% |
| 012 charges de personnel | 17 476 443,00 € | 18 192 938,00 € | 4,10% |
| 014 atténuations de produits | 1 439 500,00 € | 1 637 100,00 € | 13,73% |
| 65 autres charges de gestion courante | 2 557 247,10 € | 2 732 705,00 € | 6,86% |
| 66 charges financières | 908 000,00 € | 828 000,00 € | -8,81% |
| 67 charges exceptionnelles | 70 000,00 € | 50 000,00 € | -28,57% |
| 68 dotations aux provisions | 368 300,00 € | 180 000,00 € | -51,13% |
| Dépenses réelles | 30 452 169,92 € | 31 348 009,83 € | 2,94% |



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024, hors dépenses imprévues, **sont estimées à 31 348 009,83 €** et progressent de **2,94 % par rapport à 2023.**

A noter que ce taux d'évolution est inférieur à l'inflation attendue pour 2024 qui se situe à près de 3,3 %.

Le virement au profit de l'investissement évolue de 36,55 % du fait de la reprise d'un excédent antérieur plus important.



SECTION FONCTIONNEMENT

L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette et des dépenses exceptionnelles. Elle correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement.

L'épargne brute prévisionnelle 2024 s'élève à **3 418 940,17 €**.



SECTION INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'équipement : **1 106 500,00 €**

Recettes financières : **4 251 327,29 €**

Recettes d'ordre : **2 100 000,00 €** (y compris op. patrimoniales)

Virement de la section fonctionnement : **14 689 040,00 €**



SECTION INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Des dépenses d'équipement
 - Besoins récurrents **2 416 903,00 €**
 - Projets prévus au PPI **10 685 587,00 €**
 - Une enveloppe pour des projets hors PPI **1 000 000,00 €**

- Des dépenses financières
 - d'un montant de **4 285 500,00 €** dont **remboursement du capital de la dette pour 4 230 000 €.**

- Des dépenses d'ordre et patrimoniales
 - **de 321 050,00 €** comprenant la comptabilisation des travaux réalisés en régie pour 100 000 €, l'amortissement d'une subvention pour 1 050,00 €, la régularisation des avances sur travaux pour 20 000,00 € et la poursuite de l'intégration des frais d'études sur les années antérieures pour 200 000,00 €



SECTION INVESTISSEMENT

Compte tenu de la couverture du déficit de l'exercice 2023 d'un montant de 4 147 720,75 € et des restes à réaliser de 1 742 654,48 €, **le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 24 599 415,23 €.**



SECTION INVESTISSEMENT

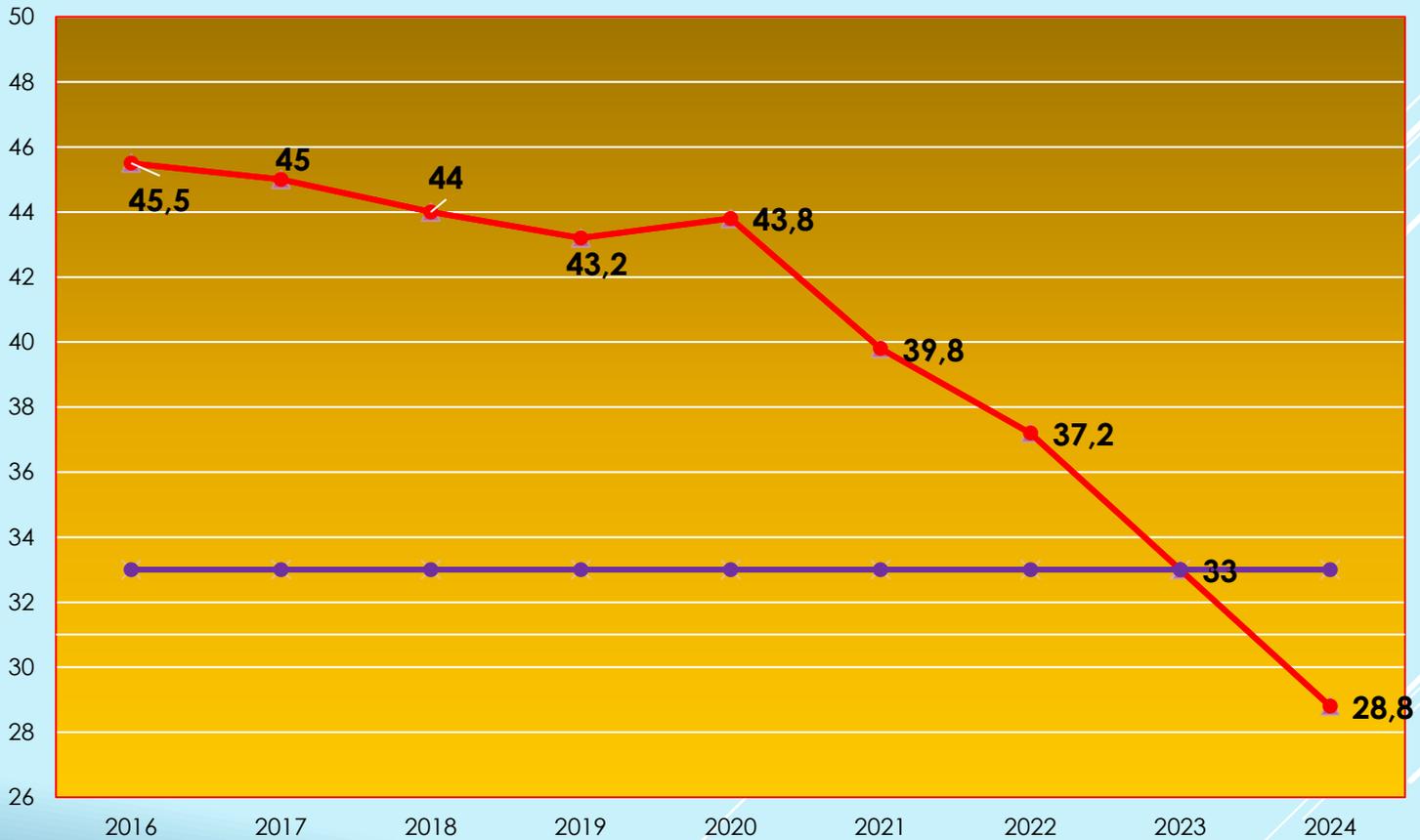
Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2024

Cette absence de recours à l'emprunt contribuera à poursuivre l'objectif fixé de désendettement de la commune.

Au 31 décembre 2024, la collectivité se sera désendettée de **15 M€** par rapport à la **situation de 2020**

SECTION INVESTISSEMENT

Encours de la dette



BUDGETS ANNEXES A VOTER

SPIC CENTRE NAUTIQUE

La section **d'exploitation** s'équilibre à **219 433,00 €**

La section **d'investissement** s'équilibre à **28 222,84 €**

Les modes de gestion de cette structure instaurés en 2020, notamment sur les conditions d'accueil des différents publics, municipaux et extérieurs, ont donné satisfaction. Le budget 2024 est établi dans la continuité.

Il est prévu des crédits pour le remplacement du matériel nautique obsolète ou défectueux en investissement

LES CAVEAUX

Ce budget s'équilibre à **56 477,31 € en exploitation** et à **9 539,55 € en investissement**. Ce budget est voué à être dissous dès la vente des caveaux restants.



BUDGETS ANNEXES A VOTER

EPIC OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme s'occupe de la promotion du tourisme de notre commune et comprend plusieurs établissements : le siège à la ZAC des Garillans, un point d'accueil aux Issambres et le musée du chocolat.

La section **d'exploitation** s'établit à **1 520 910,00 €**

Courant 2024, le siège de cette structure va être transféré en centre-ville, ce qui génère des variations dans les dépenses et les recettes. Pour autant, ces variations ont un impact minime sur les prévisions budgétaires.

La section **d'investissement** s'élève à **50 052,72 €**.



BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE

SPIC DE STATIONNEMENT

Depuis 2021, ce service, érigé en budget annexe sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial, a uniquement vocation à prendre en charge les prestations de location de places de stationnement à l'année.

A compter de 2024, il est prévu de reprendre, avec l'antériorité depuis 2021, le remboursement à la Commune de l'emprunt réalisé pour l'achat des horodateurs, et ce dans le but de s'éviter une taxation au titre de l'impôt sur les sociétés sur le capital restant dû, considéré, si non remboursé, comme un gain d'un point de vue fiscal.

La section **d'exploitation** s'équilibre à **65 315,20 €**

La section **d'investissement** s'équilibre à **94 010,35 €**

Le SPIC doit être maintenu du fait de l'emplacement des parkings **hors** voirie publique.

BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les attributions obligatoires : l'aide sociale légale (97 dossiers traités)

Les attributions facultatives : l'action sociale de prévention et de développement social

- en faveur des personnes âgées (ateliers seniors 50 participants par semaine, service de transport par minibus 1 229 personnes transportées, 873 colis de Noël distribués aux roquebrunois de plus de 70 ans)
- en faveur du logement des familles (91 dossiers traités)
- en faveur des personnes défavorisées (26 familles bénéficiaires d'aides financières, 19 familles bénéficiaires d'aides alimentaire, 33 familles bénéficiaires de l'épicerie solidaire, 15 dossiers de bourse au permis de conduire).



BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cet établissement assure également les compétences en matière **de Petite Enfance** (4 crèches et un Relais Petite Enfance) et de **handicap**.

La contribution de la Commune progresse de 6,5 % par rapport à 2023 et se fixe, pour 2024, à **1 346 000,00 €**, sous l'effet de l'inflation, des revalorisations salariales et de la contribution au financement de la Résidence Autonomie du JAS DE CALLIAN qui a doublé.

La section de **fonctionnement** s'équilibre à **2 899 563,59 €** et comprend des charges de personnel pour 2 250 007,59 € (dt 46 agents dédiés à la Petite Enfance)

La section **d'investissement** s'équilibre à **222 225,21 €**.



BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE

RESIDENCE AUTONOMIE DU JAS DE CALLIAN

Hébergement de personnes âgées autonomes, dans 42 studios de 33 m² répartis sur 3 étages. Ce service assure également la restauration midi et soir, ainsi que des prestations de blanchisserie.

Cet établissement est placé sous la tutelle du Département du Var qui fixe, au vu du projet de budget et d'un rapport explicatif, les tarifs de l'hébergement et de la restauration que la collectivité est tenue d'appliquer aux résidents.

Au vu de la conjoncture et de l'évolution des charges, une revalorisation de 3 % des prix de journée a été demandée au Département du Var. Par arrêté préfectoral du 9 février 2024, notre demande a été acceptée, ce qui fixe les tarifs comme suit :

- **34,91 €** pour l'hébergement
- **16,58 €** pour les repas, à savoir 10,58 € pour le midi et 6,00 € pour le soir

A noter que le taux directeur appliqué habituellement par l'instance de tutelle est de 0,5 %.

Il s'équilibre à **29 735,00 €** en investissement et à **882 735,00 €** en fonctionnement.